



Mortcerf, le 15 Mai 1985

CAUE 77
manoir des oiseaux
77163 mortcerf
téléphone : 404.30.62

N/Réf. : 85085

Pour faire suite à notre entretien du 3 Mai dernier, j'ai le plaisir de vous préciser les points suivants en ce qui concerne le Contrat Rural de RUMONT :

cette commune de 105 habitants possède une place centrale exceptionnelle dans le département, par le fait qu'elle est couverte d'un mail d'environ 70 arbres monumentaux non taillés.

Ce sont de très beaux sujets de pleine venue, à développement très satisfaisant. Toutefois, leur maturité nécessite des travaux de taille (bois mort, plaies de tailles anciennes, chicots, branches trop longues et lourdes risquant la rupture, etc ...).

La commune avait fait appel au C.A.U.E.77 pour avoir un avis quant à la taille éventuelle de ces arbres.

Les Elus semblent maintenant convaincus qu'un moignonage (comme on le voit faire malheureusement trop souvent) serait très néfaste à la santé des arbres et que ce vaste mail de gros sujets non taillés, presque unique en Seine-et-Marne, est chargé d'une valeur patrimoniale qui dépasse largement le cadre d'une petite commune rurale et concerne également département et région.

Il y a là, pour le maintenir en état, pour prolonger son espérance de vie, un investissement exceptionnel à faire. En effet, une telle restauration judicieusement effectuée n'est nécessaire que très rarement (tous les 20 ou 30 ans par exemple) et ne peut être assimilée à un simple travail d'entretien régulier.

C'est pourquoi nous avons cru judicieux de conseiller à la commune d'incorporer cette restauration dans le cadre d'un Contrat Rural.

Le problème, d'ailleurs, dépasse le périmètre de la Commune. De nombreux bourgs de Seine-et-Marne sont entourés d'un mail de Tilleuls menés en formes architecturées. Ceci constitue une caractéristique très forte du paysage local, et une gestion sérieuse d'un tel patrimoine doit être envisagée.

./.

./.-2-

Or, des pratiques assez récentes de tailles sur gros bois sans précaution, ont mis en péril une forte proportion de ces arbres. Parfois, plus de la moitié des arbres du mail sont pourris jusque dans les branches maitresses et le tronc, et sont condamnés à brève échéance (cette pourriture étant rapidement évolutive).

Il y a donc souvent à envisager un plan de gestion rigoureux (tailles de restauration, abattages, replantations, puis entretien).

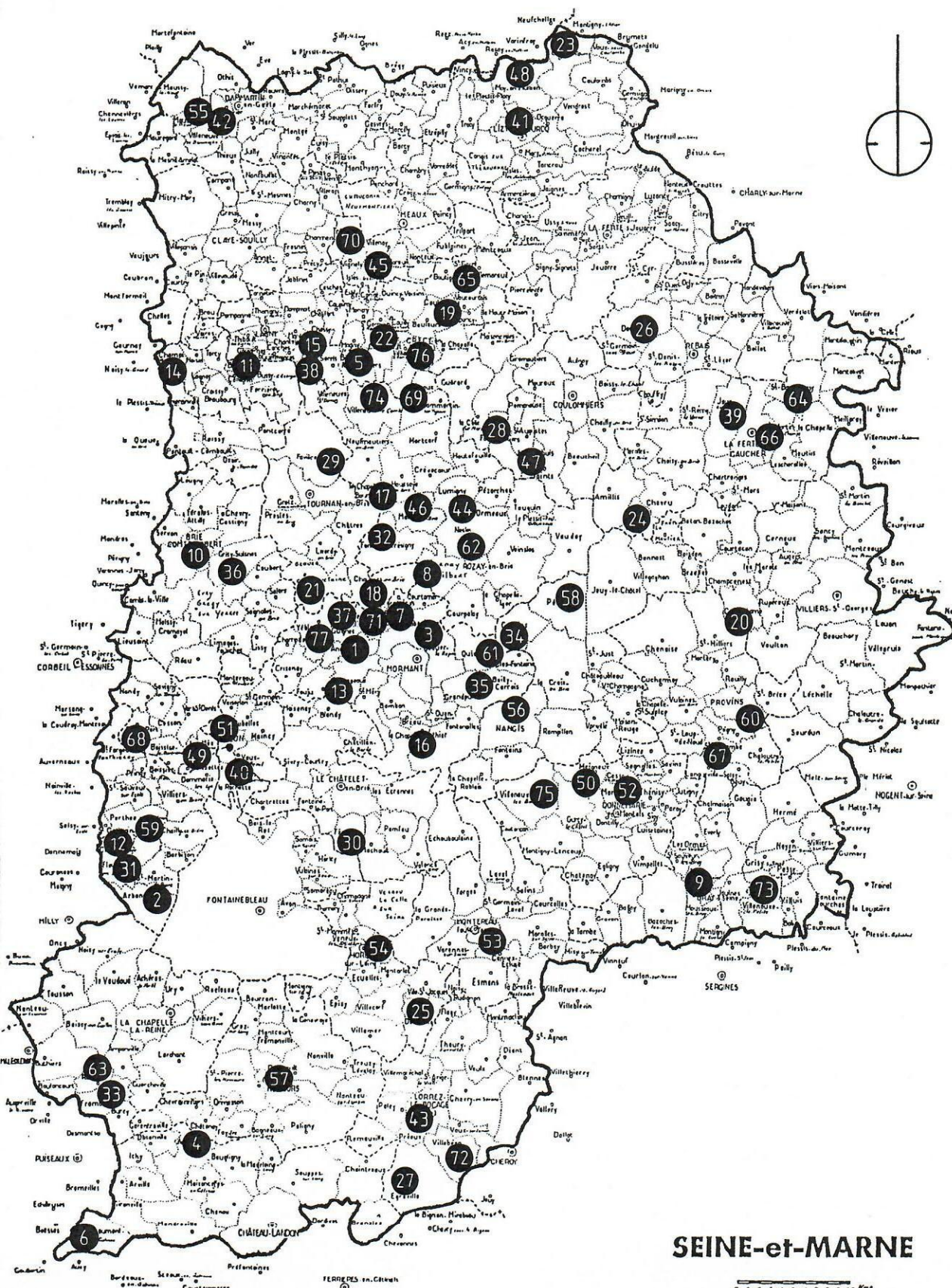
La Mission du Paysage, au Ministère de l'Environnement, se penche d'ailleurs actuellement sur ces problèmes d'élitage judicieux et de restauration des arbres.

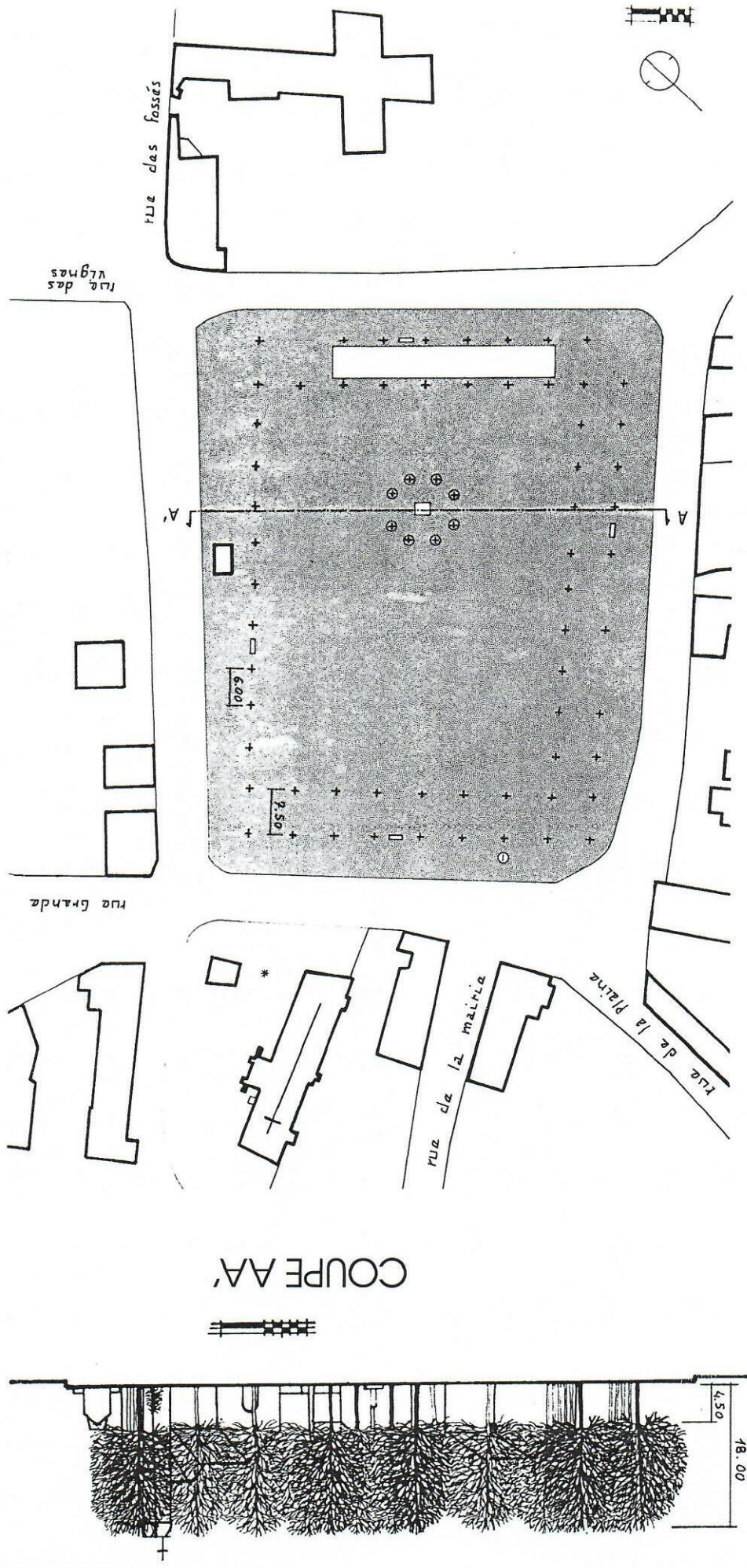
C'est donc dans le cadre de ces actions (sensibilisation par les pouvoirs publics à l'échelon national et applications pratiques à l'échelon local) que nous tentons de faire prendre conscience aux communes et aux administrations départementales, de la valeur, mais aussi de la fragilité, de leur héritage arboricole.

Aussi paraîtrait-il très souhaitable que des communes telles RUMONT puissent être soutenues financièrement (par le biais des Contrats Ruraux par exemple), dans leur désir de prise en compte et de restauration de leur patrimoine végétal.

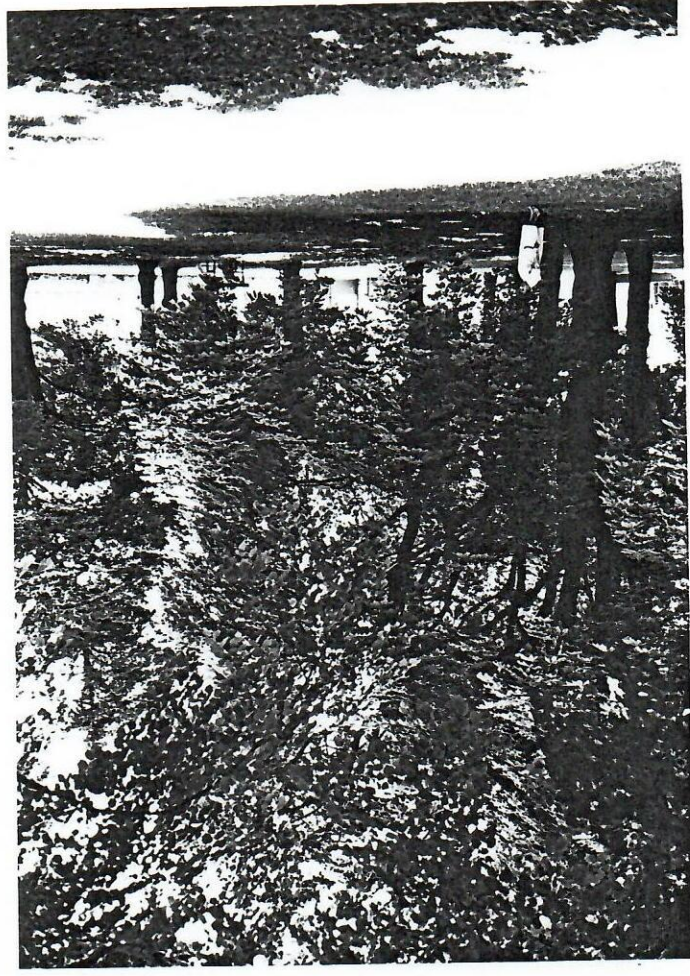
Enfin, il convient de noter qu'un tel travail nécessite une excellente compétence et que seules des entreprises très spécialisées sont aptes à le mener à bien; un travail mal exécuté contribuerait, par contre, à déclancher l'évolution de pourritures dans les arbres.

Je reste à votre disposition, et vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations très distinguées.





RUMONT place du chateau



marronniers - tilleuls

COMMUNE DE RUMONT

CONSEILS DONNES POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES ET DES BATIMENTS PUBLICS
DANS LE CADRE D'UN CONTRAT RURAL .

AIDE A LA PROGRAMMATION. - RAPPORT

CONSEIL D'ARCHITECTURE , D'UPBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE SEINE ET MARNE

Manoir des Oiseaux

77163 - MORTCERF

Tél : 404.30.62

JUIN 1984 .

INTRODUCTION

La commune de RUMONT, fait appel au C.A.U.E. , pour compléter le contrat rural, au niveau de l'aménagement de la place publique.

Il y aura lieu également de prendre en considération une intention de réaménagement concernant les espaces publics de l'Eglise et de la Mairie.

Ce dernier aurait l'avantage de marquer plus profondément leur caractère social.

ANALYSE

Il s'agit d'une place exceptionnelle car, très surdimensionnée par rapport à l'échelle du village (105 habitants), constituée d'environ 70 arbres (1/4 marronniers - 3/4 tilleuls) âgés d'environ 80 ans et non taillés.

Ce sont de très beaux sujets de pleine venue, à développement très satisfaisant.

Leur maturité nécessite des travaux de taille (bois mort, plaies de tailles anciennes, chicots,...).

Il convient d'intervenir à la périphérie de la couronne sur des rameaux et des branches de différentes générations afin de réduire les charges (bois, feuilles, fruits) et la prise au vent, surtout sur les marronniers.

On coupera sélectivement des branches de façon à assurer la vigueur des branches principales ou maitresses (coupe des rameaux dépérissants).

On dirigera par une taille judicieuse les branches maitresses qui se seraient développées anarchiquement.

Cette taille devra permettre également l'ensoleillement de la majeure partie de la surface foliaire afin d'encourager les échanges aériens.

On respectera l'architecture naturelle du site :

- demi-voûte de part et d'autre des alignements et conservation de la voûte intérieure au mail (tilleuls).

Pratique des coupes :

Sur des gros bois, elles seront réalisées impérativement en biseau (45° minimum) et au niveau d'un tire-sève (rameau actif muni de feuilles ou de bourgeons).

Les plaies de forte section seront rafraichies et toutes protégées à l'aide d'écorce synthétique de type "Lacbalsam".

L'intervention est souhaitable vers le printemps, en période de végétation, en dehors de la période du débourrement.

Le sol :

Il ne semble pas y avoir concurrence entre le gazon et le système racinaire sous-jacent. Néanmoins, il convient d'éviter soigneusement toute agression au niveau du collet provoquée par les engins de tonte.

Compte tenu du patrimoine précieux que représentent ces arbres, dont l'intérêt dépasse celui de la commune de RUMONT, il paraît essentiel que ce travail de taille soit réalisé par une équipe très spécialisée et compétente disposant de solides références.

Il paraît également logique qu'un tel travail de restauration (il ne s'agit en aucun cas d'un entretien courant) soit inclus dans le programme d'un contrat rural.

De plus, afin de prendre toute son ampleur et de correspondre à un fonctionnement logique, il est indispensable que soient traitées dans un ensemble cohérent la place centrale, celle de l'Eglise et celle de la Mairie.

Quelques idées simples d'aménagement sont représentées dans le schéma ci-joint.

Nous nous tenons à la disposition de la Commune pour toute assistance lors de la prise en compte de ces aménagements.

agrandissement du
parvis de la Mairie
en pavés de grès

maintient et éléva-
tion à ~ 1m.

fontaine à restaurer

muret de soutènement à maintenir sans grillage

muret à abattre ⇒ entrée de la Mairie

enlever la barrière. Construction qui révèle la
citerne souterraine et l'affirme avec force
(château-fontaine par exemple puisqu'il y a de
l'eau)

Monument aux Morts à déplacer. Cette placette peut
servir de parking occasionnel avec 1 gros arbre
(Noyer, Tilleul, Marronnier, etc... mais pas de Sapin)

place avec mail Tilleuls et Marronniers
non taillés

local technique

emplacement du collecteur de verre très
inesthétique - à intégrer

carré central avec Marronniers. Place idéale
pour Monument aux Morts (recueillement et
intégration).

N - 1 250

RUMONT